



WARLUS - INFOS

DUCASSE DE WARLUS ET BROCANTE

Sommaire

<i>Ducasse et brocante</i>	P. 1
<i>Campagne de chasse</i>	P. 1
<i>Programme bien vieillir</i>	P. 2
<i>Ateliers de la mémoire</i>	P. 2
<i>Séances de yoga</i>	P. 2 et 3
<i>Stationnement</i>	P. 3
<i>Travaux - Balayeuse</i>	P. 3
<i>Elagage</i>	P. 3
<i>AVIS aux nouveaux</i>	P. 4
<i>Journées du patrimoine</i>	P. 4
<i>Recensement à 16 ans</i>	P. 5
<i>5ème rallye de l'Artois</i>	P. 5
<i>Agenda</i>	P. 5 et 6
<i>Octobre rose</i>	P. 6

Avec la participation active de l'association Warlus Loisirs Animation (WLA), notre village sera en fête **les 13 et 14 Septembre** à l'occasion de la ducasse. Les animations prévues ont fait l'objet d'un flyer, avec fiches d'inscription, distribué au début du mois d'Août dans toutes les boîtes aux lettres. Nous vous rappelons les animations prévues :

Samedi 13 Septembre à la salle polyvalente

Jean Lefranc : A partir de 19 heures 30 : repas dansant (couscous, tarte, café).

Dimanche 14 Septembre dès 8 heures, brocante **rue d'Agnez**. Buvette. Dès 12 heures : **apéritif festif à la salle polyvalente**

Jean Lefranc. Restauration possible sur place. Structure gonflable pour les enfants sur la place.



La circulation sera interdite de 6 à 13 heures **rue d'Agnez, rue de la Bassure et au Petit Clos**. Afin de ne pas gêner l'installation des brocanteurs dans nos rues, il est demandé aux riverains de ne pas stationner ce jour-là sur la voie publique et les trottoirs.

CAMPAGNE DE CHASSE 2025-2026

La date d'ouverture de la période de la chasse à tir pour le département du Pas-de-Calais est fixée au **21 septembre 2025**. Pour la plupart des espèces, les chasseurs pourront pratiquer leur loisir de 9 heures à 17 heures jusqu'au 18 janvier 2026 inclus, puis de 9 heures à 18 heures jusqu'à la date de fermeture générale, le 28 février 2026. Mais tout le gibier n'est pas chassable pendant cette période, en particulier les espèces mentionnées à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} Août 2025, faisant l'objet d'un plan de gestion départemental et dont les dates de clôture sont différentes. La chasse des espèces mentionnées à l'article 2 est également assortie de conditions spécifiques. Les chasseurs sont donc tenus de respecter scrupuleusement cet arrêté, affiché en mairie et disponible sur le site de la Préfecture ou sur celui de la Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais.

Dans le cadre du respect mutuel et pour le bien-être de tous les Warlusiens, il est demandé aux chasseurs de rester éloignés à plus de 150 mètres des habitations, du cimetière et de toutes les pâtures occupées par des équidés, bovins ou caprins. Il est également demandé aux promeneurs ou sportifs de rester vigilants quand ils empruntent les chemins de campagne en cette période.



Directrice de la publication : Catherine LIBESSART ; Equipe de rédaction : Guillaume RAVELLI-DAMIOLI, Christian SENEZ, Bérangère TLILI, Michel TRUFFIER

Imprimé en Mairie de Warlus à 185 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique

Téléphone Mairie : 03 21 58 20 71 – Mail : commune-de-warlus@orange.fr – Site : Warlus.fr



LE PROGRAMME « BIEN VIEILLIR »



Piloté par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA), il s'adresse aux seniors. Les ateliers sont basés sur le maintien des capacités de la personne et de son équilibre. L'animation est réalisée par un professeur d'Activités Physiques Adaptées (APA) de l'association SIEL BLEU (Sports, Initiatives Et Loisirs).

Chaque séance dure une heure : 45 minutes d'exercices et 15 minutes pour un moment de convivialité. Pour notre commune, ces séances ont lieu **chaque mercredi de 10 h 15 à 11 h 15** à la salle polyvalente « Jean Lefranc ».

Tous les renseignements sont disponibles sur : <https://campagnesartois.fr/animations/seniors>

Vous pouvez vous inscrire directement sur place (certificat médical obligatoire).

Tarifs par année civile : Cotisation annuelle : 57 € pour les résidents du territoire des Campagnes de l'Artois.
Cotisation annuelle : 114 € pour les personnes extérieures.

Renseignements par téléphone au **03.21.220.200** ou par mail : franck.denecker@campagnesartois.fr

ATELIERS DE LA MEMOIRE

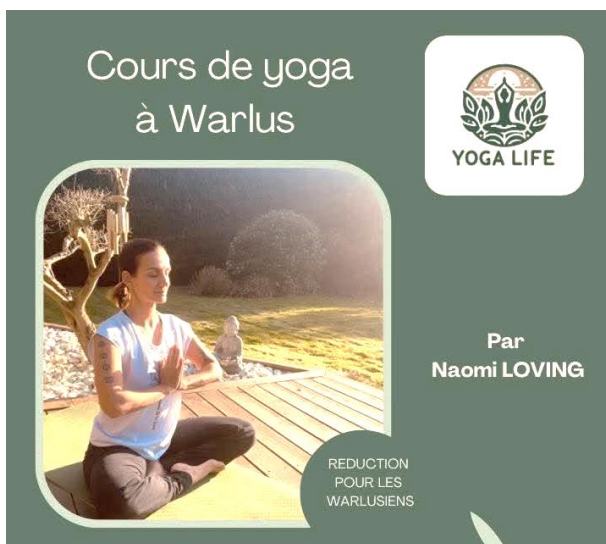
Les ateliers de la mémoire à destination des seniors de plus de 60 ans mis en place en Septembre 2024 dans le cadre du programme « bien vieillir » en partenariat avec SIEL BLEU, sont maintenus dans notre commune **chaque mardi de 14 heures à 15 heures**. Ces ateliers ont repris le **mardi 2 Septembre 2025** à la salle des associations (entrée par la porte principale de la mairie). Cotisation annuelle pour 47 séances : 47 € pour les habitants de la CCCA et 94 € pour les habitants hors CCCA. Les deux premières séances de découverte sont offertes. Les personnes intéressées peuvent se présenter au début de chaque séance. Des informations complémentaires leur seront données sur place. Inscriptions et renseignements également au :

03 21 220 200 ou sante@campagnesartois.fr

NOUVEAU : TARIF UNIQUE POUR LES DEUX ACTIVITES CI-DESSUS

Grâce au soutien de la conférence des financeurs et du département, un nouveau tarif est créé pour les retraités qui souhaitent participer aux deux types de séances (Ateliers de la Mémoire d'une part et Activités Physiques Adaptées d'autre part). **Ce montant unique est de 60 € pour l'année.**

SEANCES DE YOGA



Depuis le 30 Avril dernier, des séances de yoga sont organisées à la **salle polyvalente Jean Lefranc tous les mercredis en deux séances distinctes, l'une de 18 à 19 heures et l'autre de 19 h 15 à 20 h 15**. Chaque séance dure une heure.

Naomi LOVING, qui détient le diplôme lui permettant d'assurer ces cours de yoga, continue cette activité en cette rentrée 2025. **Les tarifs préférentiels pour les Warlusiens** sont de 8 € pour un cours, 20 € les 3 cours, 30 € les 5 cours et 50 € les 10 cours. Le forfait annuel préférentiel est fixé à 150 €.

Les personnes intéressées par ces cours de yoga sont donc toujours accueillies à salle polyvalente Jean Lefranc **tous les mercredis à 18 heures ou à 19 heures 15 (au choix).**

Renseignements et inscriptions : **06 34 02 16 55** ou : www.vogalife1981@gmail.com

STATIONNEMENT DANS LA COMMUNE



Des travaux récents ont permis de mettre le trottoir du côté impair de la rue d'Arras aux normes pour les personnes à mobilité réduite. De façon générale, les piétons peuvent désormais circuler en toute sécurité sur les trottoirs, à la seule condition du respect des règles habituelles de stationnement par les automobilistes. Or, il a été constaté que des voitures stationnées sur les trottoirs obligeaient les piétons à descendre sur la route se mettant ainsi en danger, de même que leurs enfants. De plus, en cas d'accident, la responsabilité des conducteurs indécents pourra être mise en cause.

Les nouveaux trottoirs ne sont pas des aires de stationnement. Il est rappelé que le stationnement est également proscrit devant le monument aux morts mais autorisé sur les places matérialisées et prévues à cet effet devant la salle polyvalente.

Nous appelons donc l'ensemble des usagers à respecter strictement les règles prescrites par le Code de la Route, notamment les interdictions de stationner sur les trottoirs ainsi que près des feux et divers carrefours, pour éviter de gêner les piétons et la visibilité des autres automobilistes.

Il existe également des possibilités de stationnement dans l'ancienne rue d'Arras, près du distributeur de produits fermiers.

APRES LES TRAVAUX - PASSAGE DE LA BALAYEUSE

La réception définitive des travaux n'est pas encore réalisée mais les points litigieux sont en voie de résolution. En particulier, le feu en venant de Dainville, dont le vert ne s'allume pas dans la partie supérieure, avait été signalé dès que l'anomalie a été constatée. Mais la période de vacances a été préjudiciable à la livraison rapide de la pièce défectueuse. Il devrait être réparé d'ici quelques jours.

Par ailleurs, **le balayage des caniveaux est prévu pour le vendredi 12 Septembre dans la journée pour toutes les rues du village.** Il conviendra donc de ne pas laisser de véhicules en stationnement sur la voie publique, afin d'éviter de gêner la réalisation efficace de cette opération.

ELAGAGE

Comme pour toute végétation de propriétés privées débordant sur le domaine public, les propriétaires d'arbres à proximité de l'éclairage public ou de lignes électriques ou autres (fibre, téléphone fixe) sont tenus de les élaguer pour conserver l'efficacité de l'éclairage et la bonne visibilité qui en découle.



AVIS AUX NOUVEAUX WARLUSIENS

De nouveaux habitants sont arrivés dans notre village et tous ne se sont pas manifestés auprès de la mairie. Cette démarche a un double but : l'inscription sur la liste électorale et le recensement des enfants et des aînés, pour les cadeaux de Noël notamment ou d'éventuelles mesures, selon l'âge.

1 – Pour les enfants : Afin de pouvoir les prendre en compte lors de la remise des cadeaux à l'occasion de Noël notamment, il est demandé de se présenter en mairie avec le livret de famille.

2 – Pour les seniors : Il en est de même pour la remise du colis de Noël aux aînés de plus de 70 ans.

3 – Liste électorale : L'article L 19 du Code Electoral, indique que la Commission de Contrôle de la liste électorale communale doit se réunir au moins une fois par an.



C'est pourquoi, sans attendre l'annonce d'élections, il est demandé aux nouveaux habitants qui ne l'auraient pas encore fait, de régulariser leur situation. Il est rappelé qu'aux termes des articles L 9 et L 10 du Code Electoral, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire mais nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales.

Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen peut vérifier qu'il

est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>.

Ce lien comporte huit rubriques sous la question « Quelle est votre situation ? » dont « Vous voulez savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit et connaître votre bureau de vote » et « Vous voulez vous inscrire sur les listes électorales »

L'inscription en ligne est généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire par internet en se connectant, soit à l'adresse ci-dessus, soit à l'adresse ci-dessous pour accéder directement à la démarche en ligne de la demande d'inscription :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Vous pouvez également vous présenter en mairie aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat.

Enfin, pour que les électeurs soient réellement inscrits sur la liste électorale de leur commune, il est également demandé aux Warlusiennes et Warlusiens dont certains membres ont quitté leur foyer (enfants notamment) d'insister auprès d'eux pour qu'ils s'inscrivent dans leur nouvelle commune de résidence. (NB : Les dates des prochaines élections municipales sont fixées aux 15 et 22 Mars 2026).

JOURNEES DU PATRIMOINE



La 42^{ème} édition des journées du patrimoine est prévue les 20 et 21 septembre prochains.

1 – Le château : A cette occasion, Mme Charlotte DELAPORTE et Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE **ouvrent leur château** au public uniquement le **dimanche 21 septembre 2025 de 14 h 00 à 18 h 00**. La construction de cet édifice date des XVII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Situé au cœur d'un parc de treize hectares d'arbres centenaires et bicentenaires il est inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Entrée payante : 5,00 € (gratuit pour les moins de 16 ans).

2 – L'église Saint Lambert, construite à proximité du château au XVI^{ème} siècle et rénovée au XVII^{ème} siècle, sera également **ouverte de 14 à 18 heures ce dimanche 21 Septembre**. Entrée gratuite.

16 ANS : LE MOMENT DU RECENSEMENT

- Pourquoi, quand et comment se faire recenser ?
- Des réponses simples pour une action simple.

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** à 18 ans et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.



Quand ? Depuis janvier 1999, **tous les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.**

Comment ? Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat ou conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaitre cette étape et la faire connaitre est important.

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

LE 5^{ème} RALLYE HISTORIQUE DE L'ARTOIS

Le 5^{ème} rallye historique de l'Artois réservé aux voitures anciennes et de collection traversera notre village **le samedi 11 Octobre 2025 entre 8 heures 30 et 13 heures**. Il ne s'agit nullement d'un rallye de vitesse et les participants sont tenus de respecter scrupuleusement le Code de la route.



A NOTER SUR VOS AGENDAS

Chaque mardi de 14 heures à 15 heures à la salle des associations : Ateliers de la mémoire.

Chaque mercredi de 10 heures 15 à 11 heures 15 à la salle polyvalente Jean Lefranc : Séances de gymnastique douce pour les aînés dans le cadre du programme bien vieillir.

Chaque mercredi à 18 heures ou à 19 heures 15 (au choix) à la salle polyvalente Jean Lefranc : Séances de yoga.

Le samedi 13 Septembre 2025 à partir de 19 heures 30 à la salle polyvalente Jean Lefranc : Repas dansant.

Le dimanche 14 Septembre 2025 de 8 à 13 heures : Brocante rue d'Agnez (circulation interdite), buvette devant la salle polyvalente.

Le dimanche 14 Septembre 2025 dès 12 heures à la salle polyvalente Jean Lefranc : Apéritif festif, possibilité de restauration sur place. Structure gonflable pour les enfants.

Le dimanche 12 Octobre 2025 à partir de 9 heures à la salle polyvalente Jean Lefranc : Diverses animations en partenariat avec la Ligue contre le cancer.

Le mardi 11 Novembre 2025 à 11 heures 30 : Cérémonie patriotique, avec dépôt de gerbes au monument aux morts et à la stèle des femmes déportées, suivie d'un vin d'honneur à la salle Jean Lefranc.

Le vendredi 28 Novembre 2025 à partir de 19 heures à la salle polyvalente Jean Lefranc : Soirée Beaujolais nouveau.

Le dimanche 30 Novembre 2025 de 14 à 19 heures à la salle polyvalente Jean Lefranc : Après-midi dansant.

Le samedi 13 Décembre 2025 à partir de 9 h 00 : Distribution des colis de Noël aux aînés.

Le dimanche 14 Décembre 2025 à partir de 15 heures à la salle polyvalente Jean Lefranc : Arbre de Noël : Spectacle, remise de cadeaux aux enfants de la commune et goûter pour petits et grands.



OCTOBRE ROSE



A l'occasion d'Octobre rose, un habitant de Warlus a souhaité organiser dans notre village une manifestation en partenariat avec la Ligue contre le cancer, destinée à recueillir des fonds en faveur de cette association (voir ci-contre).

Le Conseil Municipal remercie M. René HANOT pour cette initiative et lui adresse ses encouragements pour cette action citoyenne et solidaire.

Il est donc fait appel aux bonnes volontés de notre commune pour y participer.

Les bénéfices de cette journée seront reversés à la Ligue contre le cancer.

Warlus

Octobre ROSE organise à la salle des fêtes

Dimanche 12 Octobre

Une marche

- Adulte : 8km
- Enfant : 3km
(accompagner des parents)

Du Vélo 40km / VTT 20km

Moto

Pétanque

Une exposition artisanale

**Collation offerte
au retour
des participants**

**Inscription à partir de 9h
3€/personne**

***Restauration sur place**

Contact :

06 83 32 96 05